

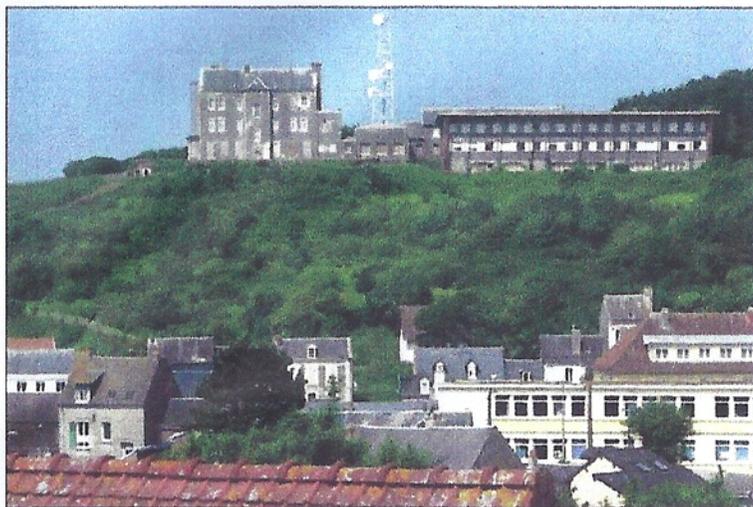
AULT

Ault environnement veut rester « toujours vigilants »

Ault environnement a tenu son assemblée générale samedi avec, toujours, le Plan de prévention des risques naturels et le quartier du Moulinet dans le viseur.

Avec ses 185 adhérents, Ault environnement est la plus grosse association de la commune. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est active. L'assemblée générale qui s'est déroulée samedi matin, a fait le point sur les préoccupations des adhérents autour des questions d'environnement.

1 **RECOURS CONTRE LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES** Fin août 2015, après la précédente assemblée générale, le commissaire-enquêteur remettait un avis favorable concernant le Plan de prévention des risques. Une surprise pour l'association, qui, en fin d'année, a décidé de lancer un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens. « Nous n'avons eu aucunes nouvelles à ce jour alors que la préfecture avait deux mois pour répondre au contenu de l'enquête, ce qu'elle n'a pas fait. Nous sommes donc en attente d'un jugement », explique le président d'Ault environnement, Bernard Motuelle. De son côté, la mairie a également lancé une action juridique contre ce projet. « S'il était adopté, 240 familles se retrouveraient en zone rouge, ce qui signifie qu'elles ne pourraient plus rien faire comme aménagements sur leurs maisons. Elles ne pourraient non plus reconstruire en cas de sinistre ».



La construction du quartier du Moulinet est une inquiétude pour Ault environnement.

2 **OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME** Le PLU (Plan local d'urbanisme) d'Ault n'est toujours pas fixé. L'association dénonce un manque de concertation de la part de la mairie dans ce dossier. « En novembre 2015, les associations ont été invitées à une réunion de concertation à ce sujet mais le zonage et le règlement d'urbanisme n'ont pas été présentés aux participants », dénonce le président. Ault environnement s'insurge de ce qui est, selon elle, un projet qui ne repose que sur l'aménagement de la zone du Moulinet.

« On oublie complètement la zone littorale pour ne penser qu'au retrait dans le quartier du Moulinet. D'une part, nous avons des doutes sur ce quartier. Il est construit sur un terrain friable, en pente forte. D'autre part, beaucoup de maisons sont inhabitées dans le bas d'Ault. Pourquoi ne pas les réhabiliter avant de construire un nouveau quartier ? ». Le vote de l'arrêté du PLU (le projet tel qu'il devra être présenté à la préfecture) est à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jeudi 8 septembre. « C'est un sujet sur lequel nous serons très vigilants ».

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau est composé de Bernard Motuelle, qui reste président ; Jürgen Pletsch, vice-président ; Hélène Busnel, trésorière et Alain Brière, secrétaire. L'association finit l'année avec un excédant de 3 475 euros et un budget de 5 950 euros. Malgré leur demande, ils n'ont pas obtenu de subvention municipale. « C'est un bon chiffre même si c'est peu dans le cas de figure où l'on voudrait lancer une action en justice ».

3 **INFILTRATIONS DES EAUX DE PLUIE** L'association se félicite d'avoir obtenu une victoire en faisant retirer un dispositif de récupération des eaux de ruissellement rue de la République. « La cuve récupérerait l'eau qui s'écoulait du quartier de Bel-Air et la routait vers les falaises. En hiver, l'eau infiltrée dans les falaises gèle et fait s'effriter les falaises. » Emmanuel Maquet, président du SIVOM d'Ault, a fait retirer la cuve, après demande d'une fiche technique auprès du maître d'œuvre.